

## **Observatoire du Développement Durable de Corse**

---

### **Protocole d'accord entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse**

En 1994 à l'occasion du III<sup>ème</sup> contrat de plan, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont institué un Observatoire de l'Environnement dont la mise en oeuvre avait été confiée à la Direction Régionale de l'Environnement et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Compte tenu des nouvelles compétences de l'Office de l'Environnement et de la création le 03 mars 2009 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, qui intègre en particulier les compétences de l'ancienne DIREN et les étend notamment au développement durable, il est nécessaire de reformuler le protocole de création de cet observatoire qui devient l'Observatoire du Développement Durable de Corse

#### **I) OBJECTIFS**

L'Observatoire a pour objectif de contribuer à la valorisation de la connaissance environnementale en Corse, à l'aide à la décision et à l'évaluation des politiques publiques dans ce domaine en procédant à la collecte, au traitement et à la diffusion de données, informations, études et analyses.

Il apporte une contribution majeure à la mesure des enjeux environnementaux en Corse et à la définition des politiques environnementales des autorités publiques.

Outil d'information et d'aide à la décision, l'Observatoire n'est pas une instance de décision. Il est conçu comme un réseau d'échange permettant de rassembler tous les partenaires intéressés à échanger et traiter des données pour produire ensemble une information utile sur l'environnement et plus généralement au développement durable.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le cadre de la convention d'Aarhus pour l'accès à l'information environnementale du public (25 juin 1998) et de la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire, pour le partage des données géographiques entre les autorités publiques.

#### **II) ORGANISATION**

##### **a) Le comité de Pilotage**

- arrête les orientations de l'observatoire
- approuve ses programmes annuels
- se prononce sur les accords, contrats ou conventions nécessaires à la mise en oeuvre des programmes et définit en particulier les conditions

d'acquisition des données, de consultation et de diffusion des produits de l'observatoire.

Exerçant la fonction de maître d'ouvrage, il est composé à parité de représentants de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse.

Sa composition est la suivante :

- 2 représentants de l'Etat (le Secrétaire Général pour les Affaires de Corse ou son représentant, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- 2 représentants de la Collectivité Territoriale de Corse (1 représentant désigné par le conseil d'administration de l'O.E.C et le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse)
- 2 représentants du comité technique (1 représentant de l'OEC, 1 représentant de la DREAL)
- les 2 responsables de la cellule de coordination

Le secrétaire général pour les affaires de Corse et en son absence le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement y représente les services déconcentrés de l'Etat et de ses établissements publics.

Le directeur de l'Office de l'Environnement de Corse y représente l'ensemble des Offices et Agences de la Collectivité Territoriale.

Tous ces organismes sont par ailleurs représentés dans le cadre des groupes de travail mis en place par l'Observatoire.

Le comité de pilotage de l'Observatoire est co-animé par le Directeur de l'Office de l'Environnement de Corse et par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

### **b) Le Comité Technique Systèmes d'Information**

Il définit le schéma directeur de données et apporte son expertise dans le domaine des systèmes d'information.

Il est constitué :

- D'un représentant de la DREAL
- D'un représentant de l'OEC
- Des responsables techniques des organismes partenaires
- Des 2 responsables de la Cellule d'animation et de coordination

### **c) La cellule d'animation et de coordination**

La coordination et l'animation sont co-assurées par un responsable technique de l'Office de l'Environnement de la Corse et par un responsable technique de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Elle est notamment en charge de :

- l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et des décisions adoptées par le comité de pilotage,

- l'administration courante de l'Observatoire en liaison avec le comité technique.
- la coordination et de l'administration des groupes de travail et de l'animation du réseau des partenaires associés à l'Observatoire, en cohérence avec les décisions du comité de pilotage.
- la préparation des publications et produits de l'Observatoire.

#### **d) Des groupes de travail thématiques**

Les groupes de travail permanents sont au nombre de quatre (4) :

- **le groupe de travail "Nature et paysages"**

Il fait office de comité de suivi régional du Système d'Information sur la Nature et les Paysages. A ce titre, il a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions adoptées par le comité national SINP et de favoriser l'intégration à ce réseau de tout acteur intervenant dans la production, la validation, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la nature et les paysages suivant les modalités du protocole national. (Circulaire du 11 juin 2007 relative à la publication et mise en œuvre du protocole du système d'information sur la nature et les paysages SINP).

Ce comité de suivi régional associe de manière équilibrée des représentants des adhérents régionaux au SINP, collectivités territoriales (Office de l'Environnement de Corse, Office du Développement Agricole et Rural de Corse), services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Directions Départementales des Territoires et de la Mer de la Haute Corse et de la Corse du sud, Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt), organismes publics (Parc Naturel Régional de Corse, Office national des Forêts, Conservatoire Régional du Littoral et des Espaces Lacustres, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse), le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Corse (association des amis du Parc), les trois Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de Corse, le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ou son représentant.

Le groupe de travail restera ouvert à toute structure, organisme, association dont la participation sera jugée pertinente par le comité de Pilotage.

La responsabilité scientifique du SINP est assurée au niveau régional par le CSRPN institué par l'article L. 411-5 du code de l'environnement. Son secrétariat est assuré par la DREAL. Il sera saisi pour les travaux des thématiques "nature et paysages".

- **Le groupe de travail "Déchets"**

Les missions de l'Observatoire Régional des Déchets telles que définies dans le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de Corse seront menées dans le cadre de la thématique déchets de l'Observatoire du Développement Durable en partenariat avec l'ADEME.

Ce groupe sera composé des représentants de l' Office de l'Environnement de Corse, de la DREAL et de l'ADEME.

- **Le groupe de travail "Eau"**

Ce groupe sera composé des représentants de l' Office de l'Environnement de Corse, de la DREAL, des deux Directions Départementales des Territoires et de la Mer, des deux Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (*à la place de la Direction de la Santé et de la Solidarité de Corse, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute Corse*), de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, et de l'Institut français de recherche et d'exploitation de la mer

▪ **Le groupe de travail "Risques naturels et technologiques"**

Ce groupe sera composé des représentants de l' Office de l'Environnement de Corse, de la DREAL, des deux Directions Départementales des Territoires et de la Mer, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, des deux Services Départementaux d'Incendie et de Secours, des deux représentants départementaux du service Interministériel Régional de Défense et de Protection, du Bureau de Recherche Géologique et Minière et de l'Office National des Forêts.

Les **groupes de travail ponctuels** sont créés en fonction des travaux engagés par l'Observatoire dans les domaines cités au chapitre suivant, en cohérence avec les décisions du comité de pilotage. Leur constitution est validée par le comité technique. Ils sont constitués des principaux producteurs ou détenteurs de données et des utilisateurs d'informations aux niveaux régional et infra régional ainsi que de personnalités qualifiées dans le domaine considéré.

### **III) DOMAINES D'ACTIVITE**

L'Observatoire a pour vocation de couvrir à terme tout le champ du développement durable et compte tenu des enjeux environnementaux en Corse, il s'agit des domaines suivants :

- Les déchets
- La qualité de l'eau et des milieux aquatiques, (notamment les ressources en eau et l'assainissement)
- L'occupation du sol, la gestion des espaces, l'agriculture et la forêt
- Les risques naturels et technologiques
- Le patrimoine naturel dans le cadre du SINP notamment en liaison avec le Conservatoire Botanique National de Corse et l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse.
- Le patrimoine historique et archéologique
- Le littoral et le milieu marin
- L'énergie, la qualité de l'air et le climat
- L'habitat et le logement (en liaison avec l'Observatoire Régional du logement)
- Les transports (en liaison avec l'Observatoire Régional des Transports)

#### **IV) PRODUITS ET ACTIONS DE L'OBSERVATOIRE**

L'Observatoire ne se substitue pas aux actions entreprises par les services et établissements qui diffusent et valorisent les données qu'ils produisent habituellement.

Sa vocation est d'optimiser les moyens de connaissance et de gestion des données environnementales mis en œuvre au niveau régional et de donner des représentations synthétiques de l'environnement en Corse.

Les produits édités sont publiés au nom de l'Observatoire du Développement Durable et à ce titre intègrent sur leur couverture le logo de l'Observatoire.

De la même manière l'ensemble des communications seront faites à l'en-tête de l'Observatoire du Développement durable.

Les principales réalisations de l'observatoire sont les suivantes :

- Gestion et édition d'un catalogue des sources de données documentaires
- Gestion et édition d'un annuaire des acteurs de l'environnement en Corse
- Tenue d'un catalogue des métiers et formations
- Réalisation d'un profil environnemental régional caractérisé par des indicateurs appropriés
- Réalisation semestrielle de lettres d'information, d'études thématiques et d'études micro régionales
- Réalisation de documents de synthèse (répertoires, guides...) sur le thème du développement durable
- Administration du site Internet
- Administration du catalogue géomatique et de l'atlas cartographique dynamique dans le cadre du site Internet de l'Observatoire

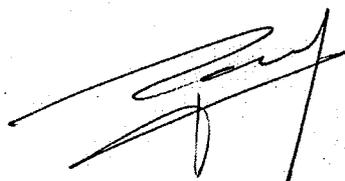
Après accord du Comité de pilotage ces productions peuvent faire l'objet de publications dont le contenu, la forme et le support seront adaptés aux publics visés.

#### **V) MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS**

Les partenaires de l'Observatoire, cités en annexe, s'engagent à mettre à disposition les informations utiles et nécessaires à la réalisation des objectifs désignés fixés par le présent protocole d'accord.

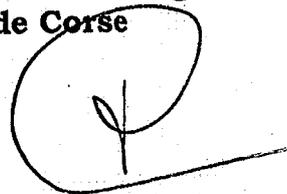
En particulier, l'Etat fournira les résultats disponibles du tronc commun des descripteurs régionaux de l'environnement.

**Le Directeur de l'Office  
de l'Environnement de la Corse**



**Roger PANTALACCI**

**Le Directeur de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Corse**



**Patrice VAGNER**

25 MARS 2010.

